

**Critères de sélection pour dépôt de thèse pour la commission Génie de Géoressources,
Aménagement et Environnement (GGAE) Suite Au Procès-Verbal de la commission de
thèse du 3 Janvier 2023**

- Le doctorant doit avoir au moins une publication d'un article scientifique, en premier auteur, accepté dans une revue avec facteur d'impact ;
- L'acceptation de la publication de l'article doit être définitive et certifiée.
- Le nom de du laboratoire, de l'institution et de l'Université doit apparaitre dans l'article.
- Conditions administratives remplies par le thésard (Plagiat, trois (03) inscriptions, crédits)